

---

# États financiers de la Commission des eaux usées du Grand Moncton

31 décembre 2023

---

---

Rapport du vérificateur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'excédent accumulé	4
État de l'évolution de l'actif financier net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-12
Annexe 1 – Tableau du rapprochement de l'excédent annuel	13
Annexe 2 – Tableau du budget d'exploitation selon les normes comptables du secteur public	14

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de la Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des eaux usées du grand Moncton (la « Commission »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») au Canada. Nos responsabilités, en vertu de ces normes, sont présentées plus en détail dans la partie « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autres questions – Informations supplémentaires

Nous attirons votre attention sur le fait que les informations supplémentaires fournies dans les annexes 1 et 2 ne font pas partie des états financiers. N'ayant pas audité ni examiné ces informations, nous n'exprimons aucune opinion, conclusion ni autre forme d'assurance quant aux informations déclarées.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation, et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de contrôler le processus d'information financière de la Commission

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives découlant de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous déterminons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative découlant de la fraude est plus élevé que pour une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut se faire par collusion, par falsification, par omission intentionnelle, par de fausses déclarations ou par le non-respect des contrôles internes;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient cependant amener la Commission à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états financiers représentent les opérations et activités sous-jacentes de manière propre à fournir une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute lacune importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
11 mars 2024

# Commission des eaux usées du Grand Moncton


## État de la situation financière

Au 31 décembre 2023

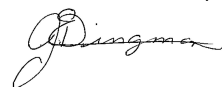
	Notes	2023 \$	2022 \$
<b>Actifs</b>			
Trésorerie			
Fond de fonctionnement		5 576 109	8 347 553
Débiteurs			
Créances clients		86 221	2 446 785
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée		124 645	673 434
Intérêts courus à recevoir		1 586 635	716 122
Placements	3	27 389 972	27 389 972
		<b>34 763 582</b>	<b>39 573 866</b>
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer		1 065 508	6 235 226
Retenues de garantie à payer		118 444	105 252
Passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2	2 620 118	—
		<b>3 804 070</b>	<b>6 340 478</b>
Actifs nets		<b>30 959 512</b>	<b>33 233 388</b>
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles	8	126 806 558	124 558 021
Charges payées d'avance et dépôts		113 104	15 420
Actif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2	2 456 448	—
		<b>129 376 110</b>	<b>124 573 441</b>
<b>Excédent accumulé</b>	5	<b>160 335 622</b>	<b>157 806 829</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration et la direction



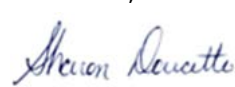
Nicholas Cormier, président par intérim



Jennifer Dingman, trésorière



Kevin Rice, directeur général



Sharon Doucette, directrice des finances

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos de le 31 décembre 2023

	Notes	Budget \$	2023 Données réelles \$	2022 Données réelles \$
		(Note 7)		
<b>Revenus</b>				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton		8 638 350	8 638 350	8 214 990
Ville de Dieppe		2 572 080	2 572 080	2 496 480
Ville de Riverview		1 864 170	1 864 170	1 793 190
		<b>13 074 600</b>	<b>13 074 600</b>	12 504 660
Subventions		—	—	2 795 214
Revenu d'intérêts	2	1 597 025	1 597 015	1 215 957
Revenus tirés du camion de vidange et du compost		158 114	144 151	277 451
		<b>14 829 739</b>	<b>14 815 766</b>	16 793 282
<b>Charges</b>				
Charges d'exploitation et charges liées aux usines				
Amortissement des immobilisations corporelles		3 682 966	4 393 375	4 117 636
Entretien et fonctionnement		2 311 629	3 154 252	2 792 005
Salaires et avantages		1 954 947	1 957 869	1 836 154
Électricité		1 104 717	925 395	942 970
Servitude et taxes foncières		650 382	629 541	629 808
Assurance		158 305	262 991	193 987
Services-conseils		150,000	250 563	166 271
Amortissement de l'obligation de mise hors service d'immobilisations	2	—	70 184	—
Véhicules		48 200	57 976	25 750
Téléphone		26 147	27 749	28 138
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		—	8 043	(11 024)
Coûts de démolition		—	—	32 158
Divers		—	—	4 549
		<b>10 087 293</b>	<b>11 737 938</b>	10 758 402
Frais généraux				
Honoraires professionnels et conseils	2	221 514	195 828	163 023
Charges de désactualisation		—	93 485	—
Bureau		103 508	82 308	67 573
Commercialisation et communications		69 800	79 476	44 523
Déplacements, formation et éducation		40 028	74 828	41 201
Gouvernance		28 984	17 469	27 580
Intérêts et frais bancaires		5 154	5 641	4 894
		<b>468 988</b>	<b>549 035</b>	348 793
<b>Total des charges</b>		<b>10 556 281</b>	<b>12 286 973</b>	11 107 195
<b>Excédent annuel</b>		<b>4 273 458</b>	<b>2 528 793</b>	5 686 087
Excédent accumulé au début de l'année		—	157 806 829	152 120 742
<b>Excédent accumulé à la fin de l'année</b>	5	—	<b>160 335 622</b>	157 806 829

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### État de l'évolution de l'actif financier net

Exercice clos de le 31 décembre 2023

	2023		2022
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
	<b>(Non-Audité)</b>		
<b>Excédent annuel</b>	<b>4 273 458</b>	<b>2 528 793</b>	5 686 087
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(8 443 994)</b>	<b>(6 664 476)</b>	(11 666 814)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>3 682 966</b>	<b>4 393 375</b>	4 117 636
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	—	<b>8 043</b>	21 134
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	—	<b>14 521</b>	13 030
Coûts de démolition	—	—	(32 158)
Constatation de l'obligation de mise hors service d'immobilisations	—	<b>(2 456 448)</b>	—
	<b>(4 761 028)</b>	<b>(4 704 985)</b>	(7 547 172)
Variation des charges payées d'avance et des dépôts	—	<b>(97 684)</b>	46 392
	<b>(4 761 028)</b>	<b>(4 802 669)</b>	(7 500 780)
Variation de l'actif financier net	<b>(487 570)</b>	<b>(2 273 876)</b>	(1 814 693)
Actif financier net au début de l'année	—	<b>33 233 388</b>	35 048 081
<b>Actif financier net à la fin de l'année</b>	<b>(487 570)</b>	<b>30 959 512</b>	33 233 388

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### État des flux de trésorerie

Exercice clos de le 31 décembre 2023

	2023 \$	2022 \$
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Excédent annuel	2 528 793	5 686 087
Charges imputées à l'excédent annuel sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 393 375	4 117 636
Perte liée à la vente d'immobilisations corporelles	8 043	21 134
Amortissement de l'obligation de mise hors service d'immobilisations	70 184	—
Coûts de démolition	—	(32 158)
Charge de désactualisation	93 485	—
	<b>7 093 880</b>	9 792 699
Variation des actifs et des passifs sans effet sur la trésorerie		
Débiteurs	2 038 840	(1 606 469)
Charge payée d'avance et dépôts	(97 684)	46 392
Créditeurs et charges à payer	(5 169 718)	3 100 373
Retenues de garantie à payer	13 192	(2 201 327)
	<b>3 878 510</b>	9 131 668
<b>Investissement</b>		
Produit de placements, déduction faite des échéances	—	5 074 661
Achat de nouveaux placements	—	(27 389 972)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	14 521	13 030
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(6 664 476)	(11 666 814)
	<b>(6 649 955)</b>	(33 969 095)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	<b>(2 771 445)</b>	(24 837 427)
Trésorerie au début de l'année	<b>8 347 553</b>	33 184 980
<b>Trésorerie à la fin d'année</b>	<b>5 576 109</b>	8 347 553
<b>La trésorerie comprend les éléments suivants:</b>		
Fonds en banque - fonctionnement	<b>5 576 109</b>	8 347 553
	<b>5 576 109</b>	8 347 553

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Annexe 2 - Tableau du budget d'exploitation selon les normes comptables du secteur public

Exercice clos le 31 décembre

	Fonds de fonctionnement	Amortissement	Fonds de capital	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton	8 638 350	—	—	8 638 350
Ville de Dieppe	2 572 080	—	—	2 572 080
Ville de Riverview	1 864 170	—	—	1 864 170
Intérêts et divers	—	—	1 597 025	1 755 139
	<b>13 232 714</b>	<b>—</b>	<b>1 597 025</b>	<b>14 829 739</b>
<b>Charges</b>				
Charges d'exploitation et charges liées aux usines				
Amortissement des immobilisations corporelles	—	3 682 966	—	3 682 966
Entretien et fonctionnement	2 311 629	—	—	2 311 629
Salaires et avantages	1 954 947	—	—	1 954 947
Électricité	1 104 717	—	—	1 104 717
Servitude et taxes foncières	650 382	—	—	650 382
Assurance	158 305	—	—	158 305
Services-conseils	150 000	—	—	150 000
Frais liés aux véhicules	48 200	—	—	48 200
Téléphone	26 147	—	—	26 147
	<b>6 404 327</b>	<b>3 682 966</b>	<b>—</b>	<b>10 087 293</b>
<b>Frais généraux</b>				
Honoraires professionnels et conseils	221 514	—	—	221 514
Frais de bureau	103 508	—	—	103 508
Commercialisation et communications	69 800	—	—	69 800
Déplacements, formation et éducation	40 028	—	—	40 028
Gouvernance	28 984	—	—	28 984
Intérêts et frais bancaires	5 154	—	—	5 154
	<b>468 988</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>468 988</b>
Total des charges	<b>6 873 315</b>	<b>3 682 966</b>	<b>—</b>	<b>10 556 281</b>
<b>Total partiel de l'excédent</b>	<b>6 359 399</b>	<b>(3 682 966)</b>	<b>1 597 025</b>	<b>4 273 458</b>
<b>Services fiscaux</b>				
Excédent de l'exercice antérieur	143 753	—	143 753	—
Transferts du fonds de fonctionnement au fonds de capital	(6 503 152)	—	6 503 152	—
	<b>(6 359 399)</b>	<b>—</b>	<b>6 359 399</b>	<b>—</b>
<b>Excédent annuel</b>	<b>—</b>	<b>(3 682 966)</b>	<b>7 956 424</b>	<b>4 273 458</b>

# Commission des eaux usées du Grand Moncton

## Notes complémentaires

31 décembre 2023

---

### 1. But de la Commission

La Commission des eaux usées du Grand Moncton (la « Commission ») est constituée en société et exerce ses activités en vertu des dispositions de la Loi sur les municipalités et de la Loi sur l'assainissement de l'environnement du Nouveau-Brunswick. En tant que municipalité, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1)(c) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

La Commission exploite une usine de traitement des eaux usées, un réseau collecteur d'eaux usées ainsi qu'une installation de compostage dans la région du Grand Moncton, et offre des services de traitement des eaux usées aux villes de Moncton, Dieppe et Riverview.

### 2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et tiennent compte des conventions comptables ci-dessous.

Les états financiers établis selon ces normes ciblent la position financière de la Commission et toute modification en la matière. Le bilan comprend l'ensemble des actifs et des passifs de la Commission.

#### *Budget*

Le budget contenu dans les présents états financiers a été approuvé par la Commission le 17 novembre 2022 et soumis au ministre des Gouvernements locaux. Certains chiffres du budget ont été retraités de manière à être conformes aux normes comptables pour le secteur public (NCSP).

#### *Comptabilité par fonds*

Les fonds compris dans les états financiers comprennent les fonds généraux et les fonds de capital. La Commission approuve la mise en capital de certains montants dans des fonds à des fins d'exploitation et d'immobilisations futures.

Les transferts entre fonds sont comptabilisés en tant qu'ajustements au solde du fonds concerné.

#### *Classement des actifs*

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actif qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont constitués d'éléments d'actif acquis qui, normalement, ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes. Par ailleurs, ils sont utilisés pour fournir des services publics, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

#### *Constatation des revenus*

La Commission constate les produits tirés des frais d'utilisation, du camion de vidange et du compost lorsque ces services sont rendus ou ces produits sont vendus et que le prix est fixe et déterminable et le recouvrement est raisonnablement assuré. Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice et sont comptabilisés dans l'état des fonds en tant qu'augmentation directe du fonds de capital.

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés pour la période au cours de laquelle ont eu lieu les activités donnant lieu à ces transferts, à condition que les transferts soient autorisés, que tous les critères d'admissibilité soient remplis et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

## **2. Résumé des principales conventions comptables (suite)**

### *Estimations comptables*

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif ainsi que sur la divulgation d'éventualités reliées aux actifs et passifs, à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### *Instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers de la Commission sont initialement mesurés à leur juste valeur et comptabilisés par la suite au coût amorti; les intérêts sont constatés dans l'état des résultats et l'excédent cumulé est comptabilisé tel que gagné.

### *Espèces et quasi-espèces*

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les fonds en banque qui ne sont soumis à aucune autre restriction et dont l'échéance est de trois mois ou moins à la date d'acquisition.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La Commission prévoit un amortissement aux taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles pendant la durée de vie utile estimative. Chaque année, le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire, sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Centre des opérations	10 – 60 ans
Installations de traitement	5 – 60 ans
Réseau de collecte	10 – 75 ans
Véhicules	5 – 20 ans
Matériel informatique et logiciels	3 – 5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis avant d'être prêts à l'utilisation.

### *Congés de maladie accumulés*

La Commission offre des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,25 jour par mois pour les employés à temps plein. Les employés peuvent accumuler un maximum de 150 jours de congé de maladie. Au moment de la retraite, tout employé ayant accumulé des congés de maladie recevra une indemnité égale à cinquante pour cent du taux de rémunération en vigueur immédiatement avant la date du départ à la retraite.

Les congés de maladie constituent un avantage sans capitalisation. Il n'y a donc pas d'actifs applicables. Les prestations sont versées de l'excédent accumulé lorsqu'elles arrivent à échéance. Le passif non capitalisé au 31 décembre 2023 de 195 662 \$ (172 663 en 2022 \$) est comptabilisé dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

## 2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

*Normes comptables canadiennes nouvelles et modifiées pour le secteur public*

Chapitre SP 3280 - Mise hors service d'immobilisations

En 1984, la Commission a conclu un bail avec le Canadien National (« CN ») afin d'utiliser les terrains du CN pour l'infrastructure liée à TransAqua. À la résiliation du bail, la Commission est tenue contractuellement de retirer toute infrastructure située sur les terrains du CN, entraînant ainsi une mise hors service d'immobilisations.

La Commission a utilisé les terrains du CN pour construire des canalisations d'égout souterraines. Les canalisations d'égout sont amorties au cours de cette période selon la méthode de l'amortissement linéaire. Conformément au Chapitre SP 3280 - Mise hors service d'immobilisations, la Commission a comptabilisé une mise hors service d'immobilisation d'un montant de 2 526 632 \$. Ce solde a été établi à partir d'une estimation des charges d'assainissement futures non actualisées de 9 334 957 \$ devant être engagées sur 37 ans. Le taux d'actualisation associé est de 3,7 %. Le tableau ci-dessous présente tous les changements apportés au passif relatif à la mise hors service d'immobilisation.

	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	—	—
Passifs encourus	2 526 632	—
Charge de désactualisation	93 486	—
<b>Passif total estimé</b>	<b>2 620 118</b>	—

## 3. Placements

Voici les détails des placements détenus par la Commission :

	2023 \$	2022 \$
Certificat de placement garanti (4,32 %, venant à échéance en mai 2027)	5 394 354	5 394 354
Certificat de placement garanti (4 %, venant à échéance en juin 2025)	5 195 618	5 195 618
Certificat de placement garanti (5,10 %, venant à échéance en juin 2027)	16 800 000	16 800 000
	<b>27 389 972</b>	27 389 972

## 4. Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission souscrit un REER pour la quasi-totalité de ses employés. Le régime permet de verser des cotisations correspondant à 8 % du salaire des employés. Avant le 31 décembre 2016, les employés n'avaient pas besoin de cotiser au REER pour profiter de cet avantage. Conformément à la convention collective signée le 1<sup>er</sup> mai 2020 entre la Commission et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5217, chaque employé cotise chaque année un pourcentage minimal de son salaire (2017 – 2 %, 2018 – 4 %, 2019 – 6 % – pour 25 périodes de paie –, avec une augmentation à 7 % pour la dernière paie de 2019, et à 8 % par la suite). Il n'existe aucun passif non capitalisé associé à cet avantage postérieur à l'emploi.

**5. Excédent accumulé**

L'excédent accumulé figurant dans le bilan découle d'un excédent des revenus sur les charges depuis le commencement des opérations de la Commission jusqu'à la date de fin d'année.

L'excédent cumulé se compose de ce qui suit :

	<b>2023</b>	2022
	<b>\$</b>	\$
Actifs nets financiers	<b>30 959 512</b>	33 233 388
Actifs nets non financiers	<b>129 376 110</b>	124 573 441
	<b>160 335 622</b>	157 806 829

Les actifs financiers nets se composent des flux de trésorerie nécessaires aux opérations courantes, ainsi que des fonds de capital détenus pour les dépenses en immobilisations futures. Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance que la Commission a achetées ou construites.

**6. Gestion des instruments financiers et des risques***Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Commission fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il existe trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque lié à d'autres prix. La Commission ne se considère pas exposée à ces risques.

*Risque de crédit*

Le risque de crédit découle du risque que le débiteur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations. La Commission procède à une évaluation rigoureuse de ses débiteurs avant l'octroi de crédits et surveille activement et continuellement leur santé financière. Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie, des débiteurs et des placements. Il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

*Risque de liquidité*

La Commission vise à avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations à leur échéance. Elle surveille ses soldes de trésorerie ainsi que l'encaisse découlant de ses activités afin de pouvoir répondre à ses besoins. En date du 31 décembre 2023, les passifs financiers les plus importants sont les créditeurs, les charges à payer et les retenues à payer.

**7. Chiffres budgétés**

Les chiffres du budget inclus dans les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration par l'adoption du processus de budgétisation annuelle. Aucun ajustement n'a été apporté aux chiffres budgétisés approuvés tels qu'ils sont présentés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Le budget présenté dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé n'est pas vérifié.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Notes complémentaires

31 décembre 2023

#### 8. Immobilisations corporelles

	Terrain \$	Centre des opérations \$	Installation de traitement \$	Système de collecte \$	Véhicules \$	Matériel informatique et logiciel \$	Actifs en construction \$	Total \$
<b>Coût</b>								
Solde - Début d'année	2 072 958	3 530 531	122 135 584	33 260 028	1 914 632	419 917	19 645 748	182 979 399
Ajouts nets pendant l'année	(4 506)	56 997	15 299 649	431 161	808 375	127	(9 927 327)	6 664 476
Cessions pendant l'année	—	(1 672)	(384 328)	—	(15 643)	—	—	(401 643)
Solde - Fin d'année	<b>2 068 452</b>	<b>3 585 856</b>	<b>137 050 905</b>	<b>33 691 189</b>	<b>2 707 364</b>	<b>420 044</b>	<b>9 718 421</b>	<b>189 242 232</b>
<b>Amortissement cumulé</b>								
Solde - Début d'année	—	1 474 147	38 746 507	16 537 761	1 322 853	340 111	—	58 421 379
Amortissement pendant l'année	—	118 348	3 591 416	470 894	183 405	29 312	—	4 393 375
Cession d'amortissements cumulés	—	(1 672)	(371 764)	—	(15 643)	—	—	(379 080)
Solde - Fin d'année	<b>—</b>	<b>1 590 823</b>	<b>41 976 159</b>	<b>17 008 655</b>	<b>1 490 615</b>	<b>369 423</b>	<b>—</b>	<b>62 435 674</b>
<b>Valeur comptable nette des immobilisations 2022</b>								
	2 072 958	2 056 384	83 389 077	16 722 266	591 780	79 806	19 645 748	124 558 021
<b>Valeur comptable nette des immobilisations 2023</b>								
	<b>2 068 453</b>	<b>1 995 034</b>	<b>95 074 747</b>	<b>16 682 533</b>	<b>1 216 749</b>	<b>50 621</b>	<b>9 718 421</b>	<b>126 806 557</b>

**9. Tableaux supplémentaires**

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a demandé, à des fins de contrôle, certaines informations en plus des normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission se conforme à ces exigences sur les pages suivantes.

## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Annexe 1 - Tableau de l'excédent annuel

Exercice clos le 31 décembre 2023

(Non audité)

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds de capital \$	Total \$
<b>Excédent annuel pour 2023</b>	<b>5 496 865</b>	<b>(2 968 072)</b>	<b>2 528 793</b>
Ajustements au titre de l'excédent annuel aux fins des exigences de financement			
Excédent de l'exercice antérieur	<b>143 753</b>	—	<b>143 753</b>
Transfert du fonds de fonctionnement au fonds de capital	<b>(5 683 586)</b>	<b>5 683 586</b>	—
Total des ajustements apportés à l'excédent annuel pour 2023	<b>(5 539 833)</b>	<b>5 683 586</b>	<b>143 753</b>
<b>Excédent annuel pour 2023</b>	<b>(42 968)</b>	<b>2 715 514</b>	<b>2 672 546</b>



## Commission des eaux usées du Grand Moncton

### Annexe 2 - Tableau du budget d'exploitation selon les normes comptables du secteur public

Exercice clos le 31 décembre

	Fonds de fonctionnement	Amortissement	Fonds de capital	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton	8 638 350	—	—	8 638 350
Ville de Dieppe	2 572 080	—	—	2 572 080
Ville de Riverview	1 864 170	—	—	1 864 170
Intérêts et divers	—	—	1 597 025	1 755 139
	<b>13 232 714</b>	<b>—</b>	<b>1 597 025</b>	<b>14 829 739</b>
<b>Charges</b>				
Charges d'exploitation et charges liées aux usines				
Amortissement des immobilisations corporelles	—	3 682 966	—	3 682 966
Entretien et fonctionnement	2 311 629	—	—	2 311 629
Salaires et avantages	1 954 947	—	—	1 954 947
Électricité	1 104 717	—	—	1 104 717
Servitude et taxes foncières	650 382	—	—	650 382
Assurance	158 305	—	—	158 305
Services-conseils	150 000	—	—	150 000
Frais liés aux véhicules	48 200	—	—	48 200
Téléphone	26 147	—	—	26 147
	<b>6 404 327</b>	<b>3 682 966</b>	<b>—</b>	<b>10 087 293</b>
<b>Frais généraux</b>				
Honoraires professionnels et conseils	221 514	—	—	221 514
Frais de bureau	103 508	—	—	103 508
Commercialisation et communications	69 800	—	—	69 800
Déplacements, formation et éducation	40 028	—	—	40 028
Gouvernance	28 984	—	—	28 984
Intérêts et frais bancaires	5 154	—	—	5 154
	<b>468 988</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>468 988</b>
Total des charges	<b>6 873 315</b>	<b>3 682 966</b>	<b>—</b>	<b>10 556 281</b>
<b>Total partiel de l'excédent</b>	<b>6 359 399</b>	<b>(3 682 966)</b>	<b>1 597 025</b>	<b>4 273 458</b>
<b>Services fiscaux</b>				
Excédent de l'exercice antérieur	143 753	—	143 753	—
Transferts du fonds de fonctionnement au fonds de capital	(6 503 152)	—	6 503 152	—
	<b>(6 359 399)</b>	<b>—</b>	<b>6 359 399</b>	<b>—</b>
<b>Excédent annuel</b>	<b>—</b>	<b>(3 682 966)</b>	<b>7 956 424</b>	<b>4 273 458</b>